



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION
3 septembre 2001

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Sougères, le 3 septembre 2001, sous la présidence de M. BIDEAU, Maire et M. IMBERT, Maire délégué.

Etaient présents : Nelly RIMBERT, Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Adjoints.
Anne-Marie DAMMAN, Henri SILVAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gille CARRÉ, Elisabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Isabelle MAOUNY, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.
Nicole VALLÉE, Brigitte COLIN, André GUYOT, membres de la commission consultative.

Etaient absents : Yvette SALA, Valérie DUGNY, excusées et représentées, Jacky JOANNIS, Guy FROMENTIN.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MAOUNY

Monsieur BIDEAU donne lecture de la lettre de démission de M. Guy FROMENTIN qui a quitté la commune cet été et de la demande de mutation de Melle COQUET pour la commune de la Chapelle Saint Luc dans l'Aube.

FINANCES

M. MOREL adjoint aux finances donne lecture d'une note explicative sur le mécanisme d'affectation du résultat.

- Abattement et exonération sur taxes locales : lecture est faite des différentes possibilités offertes aux communes et rappel les dispositions déjà adoptées. Le Conseil n'apporte aucune modification.
- L'états des immobilisations 2000 est soumis au Conseil qui l'accepte.
- L'affectation du résultat – assainissement : Compte tenu des travaux supplémentaires sur la dernière tranche d'assainissement, il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat qui s'élève à 280 046,38 F et de mettre 160 000 F en affectation complémentaire de réserve.
- Tarifs restauration scolaire : Le Conseil décide d'appliquer l'augmentation réglementaire concernant les tarifs de restauration scolaire. A compter du 6 septembre le prix du ticket passera à 19,35 F soit 2.95 € Le carnet de 10 tickets 193.50 F soit 29,50 €
- M. BIDEAU signale que l'OPAC va lancer une opération de réhabilitation des logements sur plusieurs années et envisage la cession pour accession à la propriété d'une tour. La SAAT souhaite construire un deuxième bâtiment à côté du Séquoia.

- Bourses étudiants : Le Conseil donne son accord à la reconduction des bourses étudiants.
- Demande de subventions : Le Conseil alloue :
 - Club « Question pour un champion » 2000 F à titre exceptionnel
 - Comité des Fêtes 14 667,73 F(rotonde et gardiennage)
 - Mémorial AFN 1000 F
- Les dépenses à caractère de durabilité inférieures à 4 000 F seront transférées en investissement – valeur totale 67 180 F.
- Décision modificative : Suite à la vente d'un véhicule et l'inscription en investissement de travaux de voirie prévus en fonctionnement. Il s'avère nécessaire de rééquilibrer le budget.
 - section fonctionnement : D : 29 535 823 R : 31 175 764
 - section investissement : D et R 22 458 172,00
- Contrat de maintenance DECALOG : Le Conseil donne son accord au contrat de maintenance DECALOG (informatique bibliothèque)
Coût annuel HT Matériel = 1 583.18 € Logiciels 1 134,22 €
- Contrat d'assurance : Le Conseil approuve l'avenant au contrat d'assurance concernant le matériel informatique de la bibliothèque et à la modification de fin de contrat.

BATIMENTS :

Restauration église :

- Contrôleur technique : la proposition de l'APAVE de 16 200 F est retenue.
- Coordonnateur SPS : la proposition AFICOOR de 6 720 F est retenue.

Bibliothèque :

- inauguration prévue le 20 octobre à 15 heures, suivie d'une semaine d'animation, entre le 20 et 28 octobre.

VOIRIE :

- Le Conseil retient l'entreprise EUROVIA pour les travaux, rue de la Libération pour un montant de 294 712 F.H.T et l'entreprise SCREG pour le CV 4 à Pien pour 295 316 F.H.T.
Les premiers chantiers de travaux doivent commencer mi-septembre.
 - M. PONTHEU donne lecture de compte rendu de la commission du 1^{er} septembre qui a examiné et retenu :
 - la proposition d'éclairage public rive gauche de l'Yonne
 - la liste des travaux de voirie à proposer au programme 2002 de la CCA
 - l'aménagement des trottoirs de la zone commerciale pour 2002
 - la réfection de la RD 158 au niveau de la place de l'église – remplacement des pavés par le Conseil Général.
- donne son accord à l'esquisse de déviation de la RD 158 par l'Ouest de Monéteau.

Le Conseil entérine ces propositions.

ASSAINISSEMENT :

- Le Conseil inscrit les crédits nécessaires à l'avenant accepté par la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à le signer.
 - Le Conseil approuve le dossier d'avant projet de la 2^{ème} tranche d'assainissement du Bourg – Courtis Robin et sollicite les subventions auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau.
 - La ville d'Auxerre sollicitée pour que ses services techniques réalisent l'étude d'aménagement du lotissement rue de Paris et du Chemin de la Chapelle, nous donne son accord et nous propose les conventions correspondantes.
Le Conseil donne son accord pour la convention maîtrise d'ouvrage lotissement rue de Paris et autorise le Maire à la signer.
 - estimation des travaux : 1 349 959,00 F.H.T
 - taux rémunérations 8,17 %
 - rémunération 110 386,19
- décide de surseoir à toute décision en ce qui concerne l'aménagement du chemin de la Chapelle.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Du 4 juillet a parcouru la commune pour établir le classement des maisons fleuries. 15 ont été retenues.
- Fin juillet, la commission départementale est passée à Monéteau pour le classement communal. - regrette le comportement de certains membres. La commune n'est pas retenue pour la 3^{ème} fleur, mais est proposée pour le prix du patrimoine.

PERSONNEL

- Le Conseil donne son accord pour la mise à disposition de personnel communal à l'USCM (Melle REVERET) au CCAS pour le portage à domicile.
- décide de créer 1 poste d'adjoint administratif et 1 poste d'agent administratif (contrat)
- de transformer le poste agent technique principal en agent d'entretien (contrat gardien foyer).

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

- Plusieurs demandes de D.I.A. sont soumises au Conseil qui ne préempte pas.
- Le Conseil se porte acquéreur de l'Hôtel de la Terrasse sis 1 rue d' Auxerre, limitrophe de la Mairie, au prix fixé par le domaine.

NOEL

- M. DUGNY demande s'il peut compter sur l'ensemble des membres du Conseil pour l'encadrement le 18 décembre, lors du Conte de Noël.
- Et précise le samedi 15 décembre - Noël du personnel
le samedi 8 décembre - Noël des enfants : sortie à Migennes pour aller au cirque, la distribution des jouets se fera ce même jour.

- La participation communale est fixée à 260 F par enfant du personnel âgés de moins de 11 ans

AFFAIRES DIVERSES

- L'accueil des nouveaux habitants aura lieu le vendredi 19 octobre à 18 H 30 au Foyer des Anciens.
- Les récompense du concours des maisons fleuries : mercredi 24 octobre à 18 H 30 – Foyer des Anciens.
- La Jeunesse et les Sports nous informe de l'attribution d'une subvention de 40 000 F pour le Beach Volley.
- Le Conseil Général a alloué une subvention de 13 184 F pour la mise en liaison froide des cantines
- le Directeur des établissements Trottier-Escribe se porte acquéreur de 5 000 m² dans Macherin – le Conseil rappelle son souhait de reprendre le terrain BP en centre ville.
- La SNCF cède le terrain d'emprise de l'ancienne voie St Florentin-Vergigny-Gurgy.
- La Société de chasse renouvelle sa demande de chasser les lapins dans la zone de Macherin sur les terrains communaux uniquement.
- Trois demandes sont déposées en CDEC auprès de la Préfecture
La Société Batigro a l'intention d'en déposer une également mais n'a pas de terrain.
- Intervention pour fouilles archéologiques sur le terrain CCA à compter du 13 septembre 2001.

PROCHAINES RÉUNIONS

Environnement – Urbanisme : le 8 octobre 2001 à 9 H 00
Conseil Municipal le 15 octobre 2001 à 20 h 15

TOUR DE TABLE

M. PICARD : La station d'épuration est obsolète et sous-dimensionnée – gros problèmes de fonctionnement cet été : difficulté d'obtenir des pièces de rechange.

Mme MAOUNY : a-t-on trouver l'emploi jeune pour l'USCM – réponse : non, emploi trop spécifique

M. IMBERT : si Monéteau a les odeurs de la station d'épuration, Pien a celles de la décharge ;